

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE BALLAIGUES
DU 26 JUIN 2017**

L'appel nominal indique la présence de 26 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Samuel Maillefer**, Président, ouvre la séance à 20h15. Débattons-en de bonne intelligence avec l'estime de chacun et le respect des opinions.

L'ordre du jour comme suit est adopté :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 mai 2017
2. Communications de la Municipalité
3. Communications des représentants aux associations intercommunales
4. Rapport de la Commission des finances sur les comptes 2016
5. Analyse de la Commission de gestion sur le rapport de gestion
6. Rapport de la Commission chargée d'examiner le préavis municipal n° 12 relatif à une demande de crédit pour la réfection de la toiture du Chalet de la Poyette
7. Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Nathanaël Bourgeois « Pour plus de fluidité sur la semi-autoroute »
8. Election du bureau 2017-2018
9. Propositions individuelles et divers

1. Adoption du procès-verbal du 22 mai 2017

M. le Président Samuel Maillefer apporte une correction au point 7 (page 6). Il s'agit bien d'un excédent de revenus.

L'ordre du jour est accepté avec la modification ci-dessus ainsi qu'avec une abstention, sans avis contraire.

2. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Christian Nyffenegger donne des informations au sujet de l'AscoVaBaNo. Le problème des deux lignes de bus entre Ballaigues-Vallorbe persiste. La 2^{ème} ligne n'est pas assez pleine. Si cette dernière était complète, l'AscoVaBaNo pourrait recevoir une subvention.

Il informe aussi qu'une journée démonstration des transports publics à eu lieu Croy, pour les futurs 1P.

Le nombre de migrants a diminué dans les classes. Des Syriens devraient être accueillis en Suisse et seront répartis sur plusieurs sites. Jura-Rosalie devrait en avoir un nombre limité mais l'affaire est à suivre pour le moment.

Finalement, il avise le Conseil que le projet d'horaires des transports publics de la région est à sa charge. Mme Jacqueline Collet apportait une aide bénévolement depuis quelques années par le biais de l'APE. Elle a décidé d'arrêter ce travail et il en profite pour la remercier sincèrement. De ce fait, il annonce qu'il est à la recherche d'une personne pour la remplacer.

M. le Municipal Thomas Maillefer informe le Conseil que les travaux de la ruelle du Chalet, côté Est ont été adjugés à l'entreprise Bernasconi. Les travaux devraient commencer au début de l'été et dureront deux mois et demi au maximum.

M. le Municipal Jean-François Faivre signale que les travaux au terrain de sport ont été effectués (terrain basket, correction du marquage sur la piste des 100m).

3. Communications des représentants aux associations intercommunales

M. le Président Samuel Maillefer informe le Conseil qu'il a été invité le 6 juin dernier par M. Devaud, président du Grand Conseil à Lausanne. Une présentation a été donnée par M. Grognoz, vice-président de la cour des comptes et qui a dirigé un audit sur le fonctionnement des associations intercommunales, c'est ce même audit qui a été cité dans les discussions entre MM. Darbellay et Durussel concernant le Triage du Suchet. Cette présentation était intéressante et technique. En voici un résumé :

Les besoins qui ont été mis en évidence étaient de devoir clarifier le cadre réglementaire et ajuster la structure pour permettre une gestion efficace. Ils ont relevé beaucoup de statuts incomplets donc ils ont pris des mesures auprès des services cantonaux concernés afin de s'assurer que les statuts soient plus homogènes et complets. L'audit regrette également que dans la plupart des cas qu'il n'y ait pas de plan stratégique, ni financier pour ces associations ce qui ne permet pas un pilotage adéquat. Finalement, il y a également une recommandation qui arrive sur le bureau du Conseil d'Etat concernant la problématique des groupements forestiers.

Un autre besoin : garantir un équilibre démocratique et augmenter la transparence sur les activités des associations de Communes. L'audit regrette le manque de représentants des législatifs dans ces associations intercommunales. Nous sommes dans la bonne direction avec la nomination de deux représentants du législatif pour la protection civile, selon les recommandations de cet audit.

Développer une communication plus claire et en temps opportun. L'audit recommande une clarification du rôle des représentants, notamment par rapport à la communication pour ces associations. La création de cette rubrique proposée par M. Durussel est judicieuse.

Mme Sylvia Erbeau rapporte quelques informations de la séance du comité intercommunal de l'AscoVaBaNo du 3 mai dernier. Le rapport de gestion a été adopté à l'unanimité pour un montant équilibré de CHF 2'625'850.- La principale augmentation concerne les frais de transport, notamment le dédoublement de la ligne Vallorbe-Ballaigues. Il y a peu d'écart entre le budget et les comptes. Les charges et les revenus sont très bien maîtrisés. La Commission de la COGEF a émis le vœu d'une clarification détaillée sur les des besoins futurs des locaux. Celle-ci sera établie par le CODIR. En effet, les effectifs sont constamment en augmentation. Il y aura environ 50 élèves en plus à la rentrée. Une 5^{ème} classe enfantine sera ouverte à la rentrée. En ce qui concerne les restaurants scolaires, une mise en place de bons « pique-nique » à CHF 2.- (frais bâtiment, mobilier, le personnel et un panier de fruits). L'aménagement du 2^{ème} étage du collège des Trois Vallons a été moins élevé que prévu de CHF 31'980.-. Finalement, Mme Erbeau constate qu'il s'agit d'une association bien maîtrisée et que le CODIR est toujours très motivé et très efficace.

4. Rapport de la Commission des finances sur les comptes 2016

M. Nathanaël Bourgeois donne lecture du rapport. Dont voici quelques extraits :

« Si beaucoup d'incertitudes ont plané, planent et planeront sur les comptes communaux, de la réforme de l'imposition des entreprises nouvelle formule et ses conséquences sur les comptes communaux, aux anticipations des résultats des personnes morales difficiles à prévoir, en passant pour les effets des outils péréquatifs particulièrement difficiles à anticiper, l'année 2016 s'avère bien meilleure qu'escomptée avec une marge d'autofinancement (résultat + amortissements + provisions) de CHF 1'457'401.- contre une prévision budgétaire de CHF 126'040.-. Pour mémoire, la marge d'autofinancement indique la capacité de la Commune à investir sans avoir recours à l'emprunt. Cette notion est beaucoup plus pertinente que la considération du seul bénéfice. Elle correspond à la notion de cash-flow dans les entreprises.

La marge d'autofinancement atteinte en 2016 peut être mise en perspective par rapport aux sept dernières années :

- Moyenne 2010-2016 : CHF 1'095'437.-

Si l'excellente marge d'autofinancement de 2016 de CHF 1'457'401.- correspondait à la moyenne de la législature 2016-2021, le plan d'investissement de la Commune de CHF 7'360'000.- pourrait se faire sans recours à l'emprunt. Durant la séance, nous avons noté avec satisfaction la détermination de la Municipalité à appliquer son plan d'investissement.

Comptes de bilan

Au niveau du bilan, la Commission constate à l'actif :

- Le bon état des liquidités à CHF 3'159'339.-. Cette somme doit cependant être vue avec toute la prudence nécessaire, car les personnes morales ont tendance à payer des acomptes très importants afin d'éviter les taux négatifs sur leurs comptes bancaires (= placer leurs liquidités auprès du Canton et des Communes). Tant que la taxation n'est pas définitive, ces fonds ne sont pas acquis à la Commune, pour Ballaigues le montant payé en trop est probablement de CHF 1'500'000.-.
- La Commission relève également la diminution du patrimoine administratif compte tenu des nombreux amortissements passés durant l'exercice, notamment en prévision de l'arrivée de MCH2 une nouvelle norme comptable pour les Communes.

Quant au passif, la Commission constate que :

- La dette est en diminution à CHF 6'027'000.- (CHF 6'478'000.- fin 2015).
- Les fonds de réserve sont en diminution à CHF 3'362'679.- (CHF 4'156'801.- fin 2015) car ils sont utilisés autant que possible, particulièrement les fonds de réserve spéciaux non-obligatoires (p.ex. autoroute, forêt). Seuls seront conservés le fond général et les fonds de provision obligatoires.

Parvenue à la fin de son rapport, la Commission des finances constate en général l'excellente situation financière de la Commune et s'en félicite. Malgré les incertitudes, nous ne devrions pas rencontrer de problèmes pour tenir le plan d'investissements de la législature. Elle relève également la complexification croissante de la comptabilité communale et se félicite également des compétences de Marc Michaud, boursier communal qu'elle remercie pour son travail. »

Les comptes 2016 présentent **un excédent de revenus.**

Montant total des revenus :	9'197'574.81
Montant total des charges :	8'962'851.08
Excédent de revenus :	234'723.73

Le Président passe en revue les comptes 2016.

En conclusion, la Commission demande au Conseil communal :

- d'accepter les comptes 2016 tels que présentés
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'année écoulée

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

5. Analyse de la Commission de gestion sur le rapport de gestion

Mme Sylvia Erbeau donne lecture du rapport. Dont voici quelques extraits :

« 102. Administration Générale

- Procédures judiciaires relatives à l'accident mortel du 20 mai 2012 au carrefour RC 252b. La procédure pénale est close mais la procédure civile est actuellement toujours en cours.
- Les entretiens concernant les traitements des dossiers de naturalisations sont établis selon une procédure Cantonale.

32. Forêts et Pâturages

La Commission a demandé à consulter les comptes du Triage du Suchet, de BoisCom et d'Equifor. Elle n'est pas en mesure de divulguer et d'interpréter précisément ces comptes. Néanmoins elle n'a pas relevé de point particulier dans la lecture de ceux-ci. Le Triage du Suchet est soumis à la loi sur les forêts. La répartition entre les Communes du bénéfice ou des pertes se fait au prorata de la surface de forêt de chaque Commune. Les comptes sont vérifiés par la fiduciaire PB Révision – Contrôle de gestion SA à Yverdon. Une Commission de gestion nommée par l'AG fait également partie des instances de ces associations.

4. Travaux

- Récapitulatif financier des travaux d'assainissement de la Grand-Rue : l'obtention de deux subventions non-prévues initialement explique les chiffres favorables.
- Eclairage public : Les lampadaires sont tous prévus pour accueillir également des ampoules économiques. Lorsqu'une ampoule traditionnelle doit être remplacée, elle l'est par son équivalent économique. Les nouveaux lampadaires sont automatiquement équipés de lampes économiques.

Pour conclure la Commission relève la qualité du rapport de la Municipalité et constate avec satisfaction qu'il n'y a pas de dépassement sur les derniers gros travaux effectués dans la Commune grâce à une gestion suivie et rigoureuse. Nous remercions la Municipalité pour l'excellent travail accompli durant l'année 2016. »

M. le Président avise le Conseil que ce rapport n'est pas soumis au vote et ouvre la discussion.

M. Raymond Durussel prend la parole pour faire part de son mécontentement. Il regrette de ne pas trouver les réponses à ses questions dans ce rapport. Il aurait souhaité davantage d'éléments quant aux comptes 2015, aux résultats globaux, au budget prévisionnel et savoir si le Triage du Suchet obéissait au marché public ou non. C'est une association de droits publics et selon ses propos, nous devrions avoir accès à ces comptes. Il va tenter d'entrer en contact avec le département mais n'interviendra plus auprès du Conseil et de la Municipalité à ce sujet.

6. Rapport de la Commission chargée d'examiner le préavis municipal n° 12 relatif à une demande de crédit pour la réfection de la toiture du Chalet de la Poyette

M. Joël Guillaume donne lecture du rapport. Dont voici un extrait :

« La Commission a pu constater la vétusté des tôles de la toiture qui sont attaquées par la rouille et les éléments de menuiserie qui méritent d'être remplacés. La Commission relève que la

cheminée de la chaudière à vapeur présente d'importantes traces de rouille sur ses côtés et pense qu'il serait opportun de rénover cette cheminée de la même manière que celle de la porcherie, à savoir un remplacement des tôles latérales en acier galvanisé par des tôles en acier inoxydable.

Remarque sur les coûts

Le prix indiqué pour la rénovation de la toiture comprend le remplacement des tôles galvanisées, le remplacement des chéneaux, descentes de toiture et la ferblanterie inhérente. Selon les personnes qui ont visité le bâtiment, la pourtraison ne nécessite pas de remplacement. Toutefois, le démontage de l'ancienne couverture pourrait révéler des dégâts non visibles depuis l'intérieur et engendrer des coûts non budgétisés.

Subsides cantonaux et fédéraux

S'agissant d'un bâtiment agricole, sa rénovation reçoit le soutien du canton et de la confédération. Selon les informations transmises par le municipal Christian Nyffenegger, la somme de CHF 17'100.- est déjà assurée. En raison du rassemblement de plusieurs travaux dans le même projet, une aide supplémentaire, non encore acquise, pourrait faire passer ce montant à 37'500.-. De ce fait, des CHF 72'900.- de travaux prévus, il ne reste actuellement que 55'800. Si l'entier des subsides nous est accordé, le montant à financer sera alors de CHF 35'400.-.

M. le Municipal Christian Nyffenegger annonce qu'il a reçu la validation de la subvention. Celle-ci s'élève finalement à CHF 34'300.-.

Le Président passe au vote.

En conclusion, la Commission demande au Conseil communal :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la réfection de la toiture du Chalet de la Poyette, ainsi que diverses rénovations complémentaires
- de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 72'900.-
- de lui autoriser à financer ces travaux, soit par la trésorerie courante ou à emprunter aux meilleures conditions du marché
- une subvention cantonale sera versée pour ces travaux
- d'amortir l'investissement de CHF 72'900.- sur une période de 30 ans, en déduisant la subvention cantonale, à raison de CHF 2'430.- par année, la première fois au budget 2018, par le compte 322.331.12
- de donner décharge à la Commission de son mandat

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

7. Réponse de la Municipalité à la résolution de M. Nathanaël Bourgeois « Pour plus de fluidité sur la semi-autoroute »

M. le Municipal Thomas Maillefer énonce les réponses suivantes de la part de la Municipalité :

1. *Trouver des solutions pour que les bouchons en direction de la frontière perturbent le moins possible le village de Ballaigues*

Les bouchons en direction de la frontière sont dus au trafic provenant de la semi-autoroute ainsi que de Vallorbe. Les autorités françaises ne sont pas prêtes à investir car il ne s'agit pas d'une priorité. De plus, les bouchons sont observés entre 16h30 et 19h les jours ouvrables. Les jours fériés, ils sont observés plutôt vers 9h et 13h. Il est clair que nul ne peut infléchir cette tendance.

Une voie a été aménagée à la hauteur des silos à sel pour les automobilistes se rendant à Vallorbe. La Municipalité de Vallorbe a demandé à ce que cette voie soit prolongée à la hauteur de la sortie pour Ballaigues. L'OFROU a écarté cette possibilité dans un premier temps pour des raisons techniques mais le dossier reste ouvert.

2. *Poursuivre les efforts pour favoriser les transports publics sur cet axe, ainsi que les transports en commun des entreprises*

Une ligne de train reliant Frasné à Vallorbe – Vallée de Joux a été mise en place pour les frontaliers. L'entreprise Dentsply Sirona a également créé une ligne de bus reliant Pontarlier à Ballaigues pour son personnel. Des mesures incitatives favorisant le covoiturage ont également été proposées.

3. *Interpeller conjointement avec la Municipalité de Vallorbe et de Lignerolle si cette dernière est partante, la Confédération via l'OFROU, cas échéant le Canton de Vaud, afin qu'un panneau de signalisation soit installé sur les structures traversant la semi-autoroute après la sortie d'Orbe, panneau annonçant la présence de bouchons dès que ceux-ci s'étendront jusqu'à hauteur de Dentsply Sirona à Ballaigues.*

L'intérêt de ces Communes est que le maximum du trafic se trouve sur l'A9b et non à travers les villages. Avec une telle signalisation, l'effet direct sera d'inciter les usagers à sortir de l'autoroute à la jonction des Clées. Les travaux sur la route des Grands Bois sont prévus d'avril à novembre 2018. Pendant ces travaux, le phénomène sera alors amplifié. De ce fait, les Municipalités de Ballaigues et Lignerolle s'opposent avec fermeté à cette option.

4. *Adapter la plate-forme du Creux pour faire face non seulement au flux important de voitures mais également de camions et maintenir d'autres points d'entrée (douanes) sur la Suisse ouverts (Les Verrières, L'Auberson, Le Brassus)*

Des travaux importants sont planifiés pour 2018-2019 visant à améliorer les voies d'accès pour les poids lourds en attente ainsi que la fluidité du trafic à proximité immédiate du point de contrôle douanier. La fermeture au trafic commercial des postes du Brassus, de l'Auberson et des Verrières ont été dictées par des mesures de rationalisation émises par le Conseil Fédéral. Vouloir infléchir de telles décisions, mises en œuvre il y a plusieurs années, relève de l'utopie.

En conclusion, la Municipalité s'est déjà beaucoup investie sur ce dossier. En collaboration avec les autres Communes riveraines de l'A9b, nous avons pu obtenir sa sécurisation dans laquelle l'OFROU a investi plus de CHF 50 millions. Dans le cadre des rencontres entre la COPAR, l'OFROU, les Communes riveraines, les services cantonaux, la police cantonale, l'administration fédérale des douanes, les représentants des associations d'automobilistes, la Municipalité cherchera des solutions susceptibles d'apporter une amélioration notable à la problématique.

M. Nathanaël Bourgeois remercie la Municipalité pour sa réponse fournie. Il tient à préciser qu'il n'est pas un anti-frontalier et reconnaît l'apport fiscal pour la Commune. L'Etat français ne veut pas investir sur la route direction Pontarlier pour des raisons qui lui sont propres. Il comprend bien l'avis de la Municipalité au sujet du point 3. Il suggère d'amender la résolution en supprimant le point 3 et demande au Conseil de l'appuyer.

M. Raymond Durussel fait part d'une remarque. Il a constaté un flux constant de frontalier sur la route des Grands-Bois. En effet, le bouchon de ce côté-là est plus court car les automobilistes sont prioritaires. Les seules perspectives routières seraient de construire un viaduc du Creux jusqu'au Mont d'Or ainsi que la libre circulation des marchandises.

M. Pierre-Luc Maillefer pense que la majorité des éléments en cause dépasse largement le cadre de la Commune et relève davantage de facteurs macro-économiques tels que le taux de

change, le taux d'emploi en France, etc.... Dans ces conditions, il propose de ne pas entrer en matière par rapport à cette résolution.

M. Nathanaël Bourgeois remercie M. Maillefer pour ses considérations. Néanmoins, il pense qu'il y a un certain nombre d'éléments qui ont pu évoluer sur cet axe grâce aux autorités communales et cantonales.

Le Président rappelle la résolution soumise au vote.

1. Trouver des solutions pour que les bouchons en direction de la frontière perturbent le moins possible le village de Ballaigues
2. Poursuivre les efforts pour favoriser les transports publics sur cet axe, ainsi que les transports en commun des entreprises
3. Adapter la plate-forme du Creux pour faire face non seulement au flux important de voitures mais également de camions et maintenir d'autres points d'entrée (douanes) sur la Suisse ouverts (Les Verrières, L'Auberson, Le Brassus)

La résolution est soutenue avec 19 voix, 2 refus et 4 abstentions.

8. Election du bureau 2017-2018

M. le Président rappelle les membres du bureau et passe au vote. Pour information, la secrétaire, le sous-secrétaire ainsi que l'huissier continuent leur fonction pour la suite de la législature.

Résultats des élections

Scrutateurs : MM. Joël Guillaume et Emilien Poncet sont élus par acclamation.

Scrutateurs suppléants : MM. Laurent Guillaume et Olivier Scherler sont ensuite élus par acclamation.

Président : M. Samuel Maillefer 25 voix

Obtient une voix : M. Jean-Luc Leresche

1^{er} Vice-président : M. Jean-Luc Leresche 26 voix

2^{ème} Vice-président : M. Jimmy Leresche 24 voix

Obtiennent une voix M. Sonia Guédât

Mme Patricia Bourgeois

9. Propositions individuelles et divers

M. Jean-Luc Leresche demande s'il est possible de savoir combien coûte les m³ d'eau perdu lors des fuites sur le réseau.

M. le Municipal Gilbert Poncet répond qu'il n'y a pas le moyen de le savoir directement mais des contrôles ont lieu régulièrement.

M. Pierre-Alain Nyffenegger demande à nouveau s'il est possible de faire le nécessaire pour imprimer les documents en recto-verso.

M. le Syndic Raphaël Darbellay transmet cette demande à la secrétaire.

M. Gérard Leresche rebondit sur une remarque de la Commission des finances. Il est surpris des CHF 300'000.- d'amortissement des forêts. Ce montant lui paraît élevé et ne comprend pas comment il est possible d'amortir autant. A ce rythme-là, elles seront bientôt à CHF 0.-.

M. le Municipal Gilbert Poncet répond que la Municipalité va amortir les forêts le plus rapidement possible, selon les conseils du boursier. La valeur du patrimoine forestier est surévaluée et permet donc cet amortissement. Cela ne signifie pas qu'il s'agit d'une perte.

M. Nathanaël Bourgeois répond que la Commission a en effet vu ce point avec la Municipalité. Il fait part de la volonté de créer des réserves latentes sur un poste du bilan et il n'y a pas d'autre réflexion que celle-ci selon lui.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance sans contre-appel, à 21h59.

La prochaine séance du Conseil est fixée au lundi 11 septembre à 20h15, au Cevi.

Étaient absents et excusés : Mmes et MM. Barbara Maillefer, Christine Jaccard, Eric Guillaume, Frédéric Guillaume, Frédéric Santschi, Eric Jeanneret, Jimmy Leresche et Laurent Leresche.

Était absent et non excusé : M. Daniel Bourgeois.

Ballaigues, le 29 juin 2017.

Le Président :

Samuel Maillefer

La Secrétaire :

Rachel Loeffler